

ensemble en bretagne

Assumer nos responsabilités

Restaurer la biodiversité

Priorité 1 : Zéro artificialisation nette des sols. Des trames vertes, bleues, brunes et noires cohérentes avec des zones blanches.

Débat général

Cet objectif de « zéro artificialisation » dans un SRADDET prescriptif a été salué (« clarté politique » ; « objectif très ambitieux »), mais son acceptabilité a aussi été discutée, dans le contexte d'un besoin d'accueil des habitants, avec « crainte des conflits au sein des communes et intercommunalités ». Il s'agit donc de le décliner aux bonnes échelles, dans les SCOT et les PLU. La nécessité de densification des centre-ville (commerces et activités) est ainsi revenue plusieurs fois. Les participants ont insisté sur la reconstruction de la ville sur la ville, la revitalisation des bourgs ruraux, en l'accompagnant du renforcement de la nature en ville.

La préservation de la terre agricole pose aussi la question de son affectation et une table a rappelé que l'agriculture doit garder pour objectif de nourrir et en particulier d'assurer une autonomie alimentaire aux villes et territoires et non de produire de l'énergie. L'importance de la maîtrise du foncier agricole, du rôle des SAFER, pour aller dans le sens de « nouvelles installations sur des activités agricoles diversifiées » a été soulignée.

Actions proposées par les tables pour atteindre l'objectif :

- Maîtrise de la vente des terres (notamment gouvernance des SAFER), possibilité de préemption ;
- Créer une foncière écologique en Bretagne, sur l'exemple de la Corse (FEMUCUI) ;
- Stopper l'expansion des zones commerciales et interroger les infrastructures de déplacements ;
- Créer des forêts sans exploitation arboricole, de chasse et de visites ;
- Préserver les variétés paysannes et espèces ancestrales ;
- Réinterroger les politiques de méthanisation ;
- Réduire la quantité de bétail sur le territoire breton eu égard à la capacité biologique des sols ;
- Soutenir un atlas de la biodiversité dans chaque commune ;
- Protéger la biodiversité marine et valoriser les vases des ports ;
- Renforcer ou créer des trames de biodiversité vertes pour la vie aérienne, bleu pour l'eau et les milieux humides, brune pour les sous-sols, noir pour la vie nocturne, blanche pour les rayonnements ;
- Favoriser la réutilisation des matériaux et ne pas exporter ni enfouir nos déchets ;
- Protéger les lanceurs d'alerte.

Priorité 2 : Arrêt en 10 ans des importations de tourteaux pour l'élevage et autres matières premières agricoles ayant un impact négatif sur la biodiversité des pays producteurs, et en premier lieu les sojas transgéniques.

Débat général

Cette proposition a aussi été saluée (« clarté »). Une table souhaite fixer un objectif intermédiaire à 60 % en 5 ans, une autre se demande si ce délai n'est pas trop long.

Pour retrouver notre souveraineté alimentaire, un consensus s'est dégagé sur l'importance d'accompagner fortement cette transition/transformation profonde de l'agriculture intensive, la compensation des coûts supplémentaires, le développement des alternatives, les opportunités en création d'emplois, avec la question de savoir si la Bretagne pouvait décider seule d'une telle mutation.

D'autres importations, outre le soja brésilien, ont été citées, comme le maïs ukrainien. L'importance de l'arrêt du soutien aux fermes usines a été rappelée. Les enjeux de la désintensification de l'élevage, de la réduction des élevages XXL et de la prise en compte du bien-être animal sont aussi beaucoup revenus dans les actions à mener. La possibilité de s'intégrer dans une stratégie européenne de complémentarité entre régions a été portée par une table : « on manque d'esprit européen ».

Actions proposées par les tables pour atteindre l'objectif :

- Avoir un discours pédagogique sur la perspective du modèle agricole et industriel que nous ambitionnons pour la Bretagne, pour l'emploi, pour la santé, pour la biodiversité ;
- Donner de la visibilité aux investisseurs avec des pratiques de subventions cohérentes avec les discours ;
- Arrêt sans ambiguïté du soutien aux fermes usines et désintensifier l'élevage ;
- Interdiction des pesticides et sortie des antibiotiques préventifs dans les 5 ans ;
- Développer une ingénierie agricole adaptée à une agriculture paysanne ;
- 50 % dans les 5 ans, 95 % dans les 10 ans de bio et local dans les cantines et organismes financés par la région ;
- Créer un CHSCT pour les travailleurs agricoles et portuaires ;
- Avoir la maîtrise du deuxième pilier de la PAC, orienter les aides vers l'agriculture biologique ;
- S'opposer aux accords de libre-échange ;
- Développer une communication régionale clairement orientée vers le modèle agricole du bio, des produits régionaux de qualité ;
- Soutenir l'agriculture biologique dans les pays producteurs de maïs transgénique ;
- Développer une stratégie de complémentarité des régions à l'échelle européenne.

Priorité 3 : Atteinte du bon état de 70% des rivières bretonnes en 2027.

Débat général

Il n'est plus acceptable que 3 % seulement des eaux d'un département soient en bon état. Le retour de la qualité de l'eau a fait l'objet d'un quasi-consensus, même si une table l'a considérée comme insuffisante (objectif à 100%). Plusieurs tables ont signalé, en lien avec la priorité 2, l'importance d'une sortie accélérée des pesticides.

Le poids des lobbies a été rappelé. Pour une table, cette reconquête « demande une volonté politique énorme et un courage que beaucoup d'élus n'ont pas ».

Dans les possibles actions, l'utilisation de l'eau de pluie pour les usages non-alimentaires et la hausse de la méthanisation (mais une autre table a proposé de la limiter).

Actions proposées par les tables pour atteindre l'objectif :

- Renforcement de la conditionnalité des aides aux entreprises et à l'agriculture à leurs impacts sur la qualité des eaux ;
- Soutien aux Départements pour le renforcement de l'assainissement en sortie d'épuration et de la séparation des conduits pour obtenir une bonne qualité bactériologique ;
- Désimperméabilisation des sols, routes et parkings, zones d'infiltrations et rigoles d'écoulements horizontaux ;
- Renforcer la réutilisation des eaux de pluie ;
- Stopper la construction de l'aqueduc aval Rennes Atlantique ;
- Prendre la compétence « eau » au travers de régies publiques.

Priorité supplémentaire : Assurer la protection des ressources marines et une gestion durable des ressources halieutiques.